

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de
convocation :
18 mars 2025

Mis en ligne :
28 MARS 2025

Nombre de
Conseillers en
exercice : 29

Présents : 24
Votants : 27
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs, BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DEGUILLARD Julie, DELAUNAY Gaylord, GARNIER Chrystèle, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOURDAN Christiane, LEFEUVRE Gaël, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOEL Henri, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SOUQUET Éric, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLEE Priscilla, VAN CAUWELLAERT Damien ;

Procurations de vote et mandataires : DA CUNHA Manuel ayant donné pouvoir à BONNAFOUS Catherine, JOUAULT Jaroslava ayant donné pouvoir à TORTELLIER Laëtitia, LEJOLIVET Bertrand ayant donné pouvoir à NOULLEZ Sébastien ;

Absent : LE GUENNEC Jean-Michel, LETENDRE Christophe.

Madame JOURDAN Christiane est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 18 mars 2025) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 9

Délibération n°2025-023. URBANISME : Zac multisites - Engagement de cession du 3 allée Beauséjour

Rapporteur : Gaël LEFEUVRE

Monsieur LE GUENNEC Jean-Michel quitte la salle et ne prend pas part au vote pour cette délibération.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission urbanisme et transition écologique en date du 11 mars 2025,

CONSIDERANT que dans le cadre de la maîtrise foncière nécessaire à la réalisation de la ZAC Multi-sites, la commune s'est rendue propriétaire de la maison sise 3 allée Beauséjour, parcelle cadastrée AR 82 pour 1068 m² au prix de 440 000 euros net vendeurs.

CONSIDERANT que courant 2024, la société BOUYGUES IMMOBILIER a fait savoir à la commune qu'elle disposait d'accords fonciers relatifs à l'acquisition de biens adjacents sis 1 et 2 allée Beauséjour et 20 rue Beaumanoir.

CONSIDERANT que sur la base du plan-guide de cet îlot de la ZAC Multi-sites établi par UNIVERS, elle a étudié un programme de construction d'environ 70 logements et propose à la commune de racheter le bien au 3 allée Beauséjour au prix de son acquisition (440 000 € hors frais) et permettre ainsi le développement d'un unique programme cohérent.

Sous réserve de l'avis du Pôle d'Évaluation Domaniale, **Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ**

D'APPROUVER l'engagement de cession du bien sis 3 allée Beauséjour à la société BOUYGUES IMMOBILIER avec faculté de substitution par toute société en dépendant ;

DE DESIGNER Maître JOUFFREY, notaire à Thorigné-Fouillard, pour assister la commune et rédiger les actes, notamment l'engagement de cession ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier, et en particulier l'acte notarié authentique ;

DE DIRE que la recette sera inscrite au Budget annexe de l'opération d'aménagement de la ZAC Multi-sites.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE**

